



**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL N°16  
DU 10 AVRIL 2015**

**Présents :**

**BONVALOT Pascal ; BOUVARD Martial ; COURGEY Claude ; DUCROUX Séverine ; JACOULET Bernard ; JUPILLE Gérard ; MENETRIER Nathalie ; MILLET Catherine ; MUSIAUX Marie-Pierre ; SALVI Delphine ; SALVI Thierry**

**Absents excusés :**

**CHUZEVILLE Jean-Paul avec procuration à Pascal Bonvalot  
BENGUELLA Sylvie avec procuration à Martial Bouvard  
ARTAUX Laurence avec procuration à Bernard Jacoulet  
CULOT François-Xavier avec procuration à Catherine Millet**

Secrétaire de séance : Séverine Ducroux

La séance est ouverte à 20h35

Avant de présenter le dernier compte-rendu à la signature, le maire demande s'il y a des précisions qui n'ont pas été notifiées. Le conseiller Pascal Bonvalot souhaite qu'on précise qu'il était contre l'aide financière accordée à la société Accel-Auto. Ceci, en raison du fait que la Communauté de Communes avait déjà participé financièrement. Le maire lui répond que sa remarque sera inscrite sur le prochain compte rendu ; il précise de nouveau au conseil municipal que la Communauté de Communes aurait aussi aidé à la réouverture de l'ancienne station Chaillet.

**Budgets**

Tous les comptes administratifs présentés par le 3<sup>ème</sup> adjoint Bernard Jacoulet sont votés à l'unanimité.

**Commune :**

Fonctionnement : + 604 252.01 €  
Investissement : - 6 869.36 €  
Reste à réaliser : - 218 400.00 €  
**Résultat global : + 378 982.65 €**

**Forêt :**

Fonctionnement : + 276 311.20 €  
Investissement : - 5 737.24 €  
Reste à réaliser : - 12 501.00 €  
**Résultat global : + 258 073.96 €**

**Eau :**

Fonctionnement : + 135 129.42 €  
Investissement : - 117 063.28 €  
Reste à réaliser : 0.00 €  
**Résultat global : + 18 066.14 €**

**Assainissement :**

Fonctionnement : + 16 475.34 €  
Investissement : + 148 657.23 €  
Reste à réaliser : - 133 000.00 €  
**Résultat global : + 32 132.57 €**

**Budget lotissement dit « Du Breuil » au quartier de l'ancienne Gare de Marchandises :**

Fonctionnement : + 19 604.58 €

Investissement : - 182 741.63 €

**Résultat global : - 163 137.05 €**

**Budgets Primitifs 2015 :**

Les budgets primitifs 2015, sont proposés par le Maire, avec les chiffres suivants :

**Commune :**

Fonctionnement : Dépenses : 705 445.11 €

Recettes : 1 172 665.65 €

Investissement : Dépenses et Recettes : 599 058.36 €

Le conseil municipal se prononce avec 12 voix pour et 3 abstentions

**Forêt :**

Fonctionnement : Dépenses : 44 500.00 €

Recettes : 302 073.96 €

Investissement : Dépenses et Recettes : 32 138.24 €

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité

**Eau :**

Fonctionnement : Dépenses et Recettes : 129 481.14 €

Investissement : Dépenses et Recettes : 145 848.28 €

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité

**Assainissement :**

Fonctionnement : Dépenses et Recettes : 113 440.34 €

Investissement : Dépenses et Recettes : 2 118 876.23€

Le conseil municipal se prononce avec 13 voix pour et 2 abstentions

**Budget lotissement dit « Du Breuil » au quartier de l'ancienne Gare de Marchandises**

Fonctionnement : Dépenses et Recettes : 214 926.63 €

Investissement : Dépenses et Recettes : 182 741.63 €

Le conseil municipal se prononce avec 13 voix pour et 2 abstentions

**Taux d'Imposition 2014**

Les taux d'imposition appliqués en 2014 sont les suivants :

- ⇒ Taxe d'Habitation ..... 12,97 %
- ⇒ Taxe Foncière (bâti) ..... 10,06 %
- ⇒ Taxe Foncière (non bâti) ..... 25,28 %
- ⇒ CFE (anciennement Taxe Professionnelle) : 15,01 %

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter les taux d'imposition 2015 de 1%.

Les taux appliqués en 2015 seront donc comme suit :

- ⇒ Taxe d'Habitation ..... 13,09 %
- ⇒ Taxe Foncière (bâti) ..... 10,16 %
- ⇒ Taxe Foncière (non bâti) ..... 25,53 %
- ⇒ CFE (anciennement Taxe Professionnelle) : 15,16 %

### **Nouvelle tarification de la salle de Chazelot Montferney**

La maire-déléguée de Montferney, Catherine Millet, précise que, dans cette proposition de prix, est compris le chauffage. Elle propose au conseil municipal la tarification suivante :

- 75 euros pour les habitants de Rougemont et des communes associées
- 105 euros pour les personnes extérieures
- 50 euros pour les associations
- Une caution de 400 euros sera demandée à chaque réservation

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette nouvelle tarification.

### **Achat de défibrillateurs**

La maire-déléguée de Montferney, Catherine Millet, explique la nécessité d'avoir un défibrillateur dans des lieux publics tels la salle des fêtes ou les vestiaires du stade. Le maire précise que les vestiaires appartiennent à la Communauté de Communes. Le maire-délégué de Morchamps, Claude Courgey, propose de s'associer à la CCPR pour l'achat de plusieurs défibrillateurs.

N'ayant pas d'information sur le prix d'achat d'un défibrillateur, le maire demande à Catherine Millet de se renseigner et de nous faire part de ces informations lors de la prochaine réunion du conseil municipal. Dans un même temps le maire se chargera de faire une demande à la communauté de communes pour une éventuelle commande regroupée.

### **Divers**

La 3<sup>ème</sup> adjointe Séverine Ducroux informe le conseil municipal que :

- Un bal sera installé 4 samedis du mois de mai sur le parking du stade. Elle précise aussi qu'auparavant, une convention sera signée entre le propriétaire du bal et les associations organisatrices de ces soirées
- En raison des prochaines élections régionales prévues au mois de décembre, le traditionnel repas des anciens est décalé au 10 janvier 2016.

Le 1<sup>er</sup> adjoint Martial Bouvard informe le conseil municipal que, en raison de la construction d'une nouvelle habitation sur le lotissement du Breuil situé au quartier de l'ancienne Gare de marchandises, il est maintenant légalement impossible de tirer le traditionnel feu d'artifices du 14 juillet dans ce secteur. Il faudra donc trouver un nouveau lieu où les distances de sécurité pourront être respectées.

Le maire informe que le 70<sup>ème</sup> Anniversaire de l'armistice de la 2<sup>ème</sup> Guerre Mondiale est en cours d'organisation et que la cérémonie du 8 mai sera exceptionnellement célébrée à 18h. Elle débutera à la nécropole, puis au monument aux morts, Place du Souvenir.

La séance est levée à 22h40mn

**Prochaine réunion  
vendredi 22 mai 2015**

